$\mathbf{S} \stackrel{\mathbf{N}^{\circ}}{\mathbf{52}}$

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

18 décembre 2013

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre la République française et la République du Sénégal.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14ème législ.): 427, 932, 995 et T.A. 170.

Sénat: **700** (2012-2013), **221** et **222** (2013-2014).

Article unique

Est autorisée la ratification du traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre la République française et la République du Sénégal (ensemble trois annexes), signé à Paris, le 18 avril 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2013

Le Président,

Signé: Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 427 (A.N., 14^e législ.)